



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210504-2021_05_076-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-076 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
LA CALINÉSIE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
MAI 2021 ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2021-05-076 - 2/2
Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_076-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-03-026 en date du 4 mars 2021 fixant les tarifs du centre aquatique applicables au 1^{er} avril 2021 et adoptant les conditions générales de vente,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 avril 2021,
Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à accepter l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2021 :

Carte Abonnement 10 entrées Parc Aquatique ::

Adulte/enfant Cali : 100 €
Adulte/enfant hors Cali : 150 €
Carte abonnement : 3€

Stage de natation durant les vacances scolaires (enfants de 6 à 12 ans)

10 séances enfant Cali : 100 €
10 séances enfant hors Cali : 150 €

Stage découverte durant les vacances scolaires (enfants de 6 à 12 ans)

5 séances enfant Cali : 60 €
5 séances enfant Hors Cali : 90 €

Lot Tombola = tarif représentant une entrée piscine Adulte + 1 enfant

- à compléter la grille tarifaire en date du 1^{er} avril par les termes suivants :

Modification de la période d'ouverture en Jaune : 21 juin 2021 jusqu'au 31 août 2021

Le Tarif Pass annuel dont le paiement peut s'effectuer par prélèvement mensuel

Résident Cali : 1 200 € prélèvement mensuel de 100 €
Résident Hors Cali : 1 400 €-prélèvement mensuel de 150 €

La grille tarifaire ci-annexée annule et remplace celle adoptée le 4 mars 2021.

- à accepter les nouvelles conditions générales de ventes ci-annexées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne
7 mai 2021
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État
Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_080-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-080 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI


Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

CENTRE D'HÉBERGEMENT À VOCATION SOCIALE : SUBVENTION

Envoyé en préfecture le 07/05/2021 – 2/3
2021-05-080
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210504-2021_05_080-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération communautaire n°14.07.140 votée le 3 juillet 2014, relative à l'engagement de principe de La Cali en faveur de la création d'une maison des saisonniers,
Vu la délibération B-15.12.051 du Bureau communautaire du 7 décembre 2015 portant sur le lancement d'une étude sur l'emploi saisonnier en libournais et sur l'opportunité de création d'une « Maison des saisonniers » en partenariat avec les Communautés de Communes (CDC) du Canton de Fronsac et du Grand Saint-Emilionnais et avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional d'Aquitaine (CRA) ;

Considérant le territoire du Libournais accueille chaque année près de 2000 saisonniers notamment dans les secteurs de la viticulture et de l'agriculture ; que leurs conditions d'hébergement sont souvent précaires et que les solutions pour augmenter la capacité d'hébergement s'avèrent complexes ;

Considérant que sur un plan économique les entreprises de La Cali accueillent régulièrement des personnels en mobilité ; qu'en matière de formation plusieurs centaines de stagiaires par an sont accueillis dans le Libournais ; et qu'en matière sociale, les besoins en réinsertion sont réels ;

Considérant l'étude lancée par La Cali et les Communautés de Communes du Grand Saint-Emilionnais et du Fronsadais en vue de vérifier l'opportunité de la création d'une « Maison des saisonniers » afin de répondre aux enjeux d'hébergements dans les secteurs de la viticulture, de l'agriculture, du tourisme, de l'hôtellerie et de la réinsertion ;

Considérant le soutien de l'Etat, du conseil Régional et départemental à cette initiative ;

Considérant le projet de l'Association laïque du Prado de développer une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (R.H.V.S.) de 87 logements, à proximité de centre-ville de Libourne

Considérant que ce projet a obtenu le soutien financier du Conseil Départemental, en tant que délégataire des aides à la pierre et de l'État, des Fabriq'Coœur d'habitat et des Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais et du Fronsadais ;

Considérant que selon le projet de convention de réservations de logements proposé par l'Association laïque du Prado les trois Communautés disposent d'un contingent annuel de 5 logements équivalents à 1825 nuitées annuelles, réservées pour leurs administrés.

Ces nuitées serviront à toutes personnes dans le besoin de se reloger immédiatement (accident de la vie, accident domestiques, expulsion de logement, violences conjugales, organisation d'évènements...) ;

Considérant le permis de construire accordée pour ce projet de Résidence Hôtelière à Vocation Sociale et le commencement des travaux ; l'Association Laïque du Prado, bailleur en charge de la gestion cette R.H.V.S., a sollicité La Cali pour une subvention de 50 000 € ;

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 63 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer à l'Association Laïque du Prado une subvention de 50 000 €,
- signer toutes pièces administratives et comptables relatives au versement de cette subvention,
- signer la convention de réservation de logements annexée à la présente délibération et ses éventuelles avenants.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210504-2021_05_080-DE